



## Crédit Agricole du Morbihan

### Activités et résultats au 31 mars 2020

(Communiqué diffusé le 24 avril 2020 après bourse)

Vannes, le 24 avril 2020

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Morbihan s'est réuni le vendredi 24 avril 2020 pour procéder à l'arrêté des comptes au 31 mars 2020.

#### **Des résultats trimestriels qui reflètent le dynamisme de l'activité commerciale avant la crise du coronavirus**

Au 31 mars 2020, les premiers impacts de cette crise ne se reflètent pas dans les résultats commerciaux et financiers de la Caisse Régionale qui a décidé de doter des provisions supplémentaires en prévention d'une hausse éventuelle des défauts « clientèle » en 2020.

Sur un an, la collecte globale progresse de 5,3 % avec près de 12,5 Milliards d'euros d'encours sur une base de référence légèrement modifiée. Les dépôts à vue et l'épargne bancaire progressent alors que les valeurs mobilières et l'assurance vie marquent le pas.

L'encours des crédits finançant l'économie locale progresse de 6,0 % à près de 8,5 Milliards d'euros. La production des nouveaux financements au 31 mars 2020 s'élève à 428 M€ en progression de 1,3 % par rapport au premier trimestre 2019, malgré le ralentissement observé sur le mois de mars lié à l'épidémie.

Le Produit Net Bancaire Social s'établit à 52,9 M€ en hausse de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est le reflet du dynamisme de l'activité commerciale qui s'est poursuivi au cours des deux premiers mois de l'année. Le Produit Net Bancaire a également bénéficié en 2020 d'une participation au bénéfice assurance définitive au titre de 2019 d'un montant supérieur de 3,2 M€ à ce qui était anticipé. Retraité de cet effet, le PNB serait en hausse de 1,6 %. La dotation aux provisions épargne logement s'est élevée, quant à elle, à 1,5 M€ contre 1,6 M€ au 31 mars 2019.

L'évolution des charges continue à être maîtrisée à 0,9 % de hausse par rapport à l'année précédente. Compte tenu de ces éléments, le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 19,3 M€, en hausse de 3,7 M€.

Le taux de créances douteuses et litigieuses, calculé sur base sociale, s'élève à 2,36 % au 31 mars 2020 contre 2,37 % au 31 décembre 2019. Ce taux ne reflète pas à ce stade la dégradation de l'environnement économique. Les créances douteuses et litigieuses sont couvertes à hauteur de 62,35 % (+ 18 bps par rapport à fin décembre 2019). Le coût du risque et la dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) à 12,2 M€ sont en hausse de 9,3 M€ par rapport à mars 2019. Il a été doté 8,2 M€ au FRBG en anticipation des conséquences éventuelles de la crise sanitaire sur la solvabilité de certains clients. Le coût du risque intègre des dotations sur clients douteux (2 M€) et une dotation aux provisions collectives et filières de 2 M€. Les provisions comptabilisées en social sur créances douteuses et encours sains s'élèvent ainsi à 281,5 M€, dont 71,1 M€ de FRBG, ce qui porte le taux de couverture global (provisions sur encours douteux, sains, dégradés, FRBG/total des prêts bruts) à 3,43 % en hausse de 11 bps par rapport à fin 2019.

Après un impôt sur les sociétés de 5,8 M€, le Résultat Net Social est en baisse de 4,7 M€ à 1,2 M€. Le Résultat Net Consolidé (part du Groupe) ressort en hausse à 7,5 M€ au 31 mars 2020 contre 6,3 M€ au 31 mars 2019.

#### **Une structure financière solide**

La structure financière de la Caisse Régionale a continué à se renforcer au cours du trimestre pour atteindre 1.635,7 M€ de capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 mars 2020 (+ 0,6 % par rapport au 31/12/19) grâce en particulier à la croissance des encours de parts sociales des caisses locales. Le ratio CET 1 s'élève à 22,1% au 31 décembre 2019, soit plus de deux fois le minimum réglementaire. Conformément aux obligations prudentielles demandées par le régulateur ou formulées par Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale du Morbihan respecte, au 31 mars 2020, tous les indicateurs de suivi du risque de liquidité. Il s'agit notamment des limites internes d'endettement à court et à moyen terme, et du ratio LCR qui, calculé sur la moyenne du premier trimestre 2020, s'élève à 119,4 % (pour une exigence réglementaire de 100 %). Il s'établit à 106,9 % au 31 mars 2020.

Le total du bilan consolidé au 31 mars 2020 atteint 10,8 Milliards d'euros, les capitaux propres et les dettes représentant respectivement 15,2 % et 84,8 % du bilan consolidé. En structure, les dettes envers la clientèle, constitutives des dépôts à vue et à terme, représentent 30,0 % de l'ensemble des dettes, tandis que celles envers les établissements de crédits, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole SA au regard des règles internes de refinancement du Groupe, représentent 61,6 %. Le solde correspond principalement à l'encours de BMTN émis par la Caisse Régionale.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) du Crédit Agricole du Morbihan coté sous le code ISIN FR0000045551 a baissé sur la période. Il s'élève à 90,50 € au 31 mars 2020, contre 102,16 € au 31 décembre 2019. L'Assemblée Générale du 19 mars 2020 a voté le versement d'un dividende de 2,39 € par titre (soit 2,45% de rendement sur le cours moyen 2019). Il sera versé à partir du 2 juin 2020.

### Les chiffres clés

En M€	Mars 2019	Mars 2020	Evolution sur un an
Collecte Globale	11 841	12 475	+5,3%
Crédit <sup>(1)</sup>	8 017	8 498	+6,0%
Produit Net Bancaire - Social	48,9	52,9	+8,1%
Charges d'Exploitation - Social	-33,3	-33,6	+0,9%
Résultat Brut d'Exploitation - Social	15,7	19,3	+23,4%
Résultat Net - Social	5,9	1,2	-79,1%
Résultat Net - Consolidé	6,3	7,5	+19,0%
Total Bilan - Consolidé	10 218	10 771	+5,4%
Capitaux Propres – Consolidé (part du Groupe)	1 505,5	1 635,7	+8,6%

*(1) Ces montants intègrent les créances habitat cédées dans le cadre des opérations de titrisation Groupe, qui se sont déroulées au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.*

### Les perspectives

Le Crédit Agricole du Morbihan a communiqué le 2 avril dernier sur la décision annoncée par Crédit agricole SA de proposer à son assemblée générale la mise en réserve de l'intégralité du résultat de l'exercice 2019, pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars. Cette décision devrait avoir un impact sur le résultat du deuxième trimestre de la Caisse régionale du Morbihan. En effet, Crédit Agricole SA ne serait pas en mesure de verser son dividende à la SAS Rue La Boétie pour satisfaire aux recommandations de la BCE. De ce fait, la SAS Rue La Boétie qui verse habituellement un acompte sur dividende aux Caisses régionales ne pourrait le faire à cette date. Pour information, cet acompte s'élevait en 2019 à 20,4 millions d'euros. En l'absence de nouvelles orientations de distribution de Crédit agricole SA au cours du 2<sup>nd</sup> semestre, le résultat de l'exercice 2020 de la Caisse régionale serait également affecté.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraveront si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Ces conséquences impacteront l'activité des contreparties des banques et par ricochet les banques elles-mêmes. La Caisse Régionale du Morbihan, qui participe aux mesures de soutien annoncées par le Groupe Crédit Agricole pour ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, et qui est engagée dans les mesures annoncées par les pouvoirs publics, s'attend à des impacts sur ses revenus, sur son coût du risque, sur son résultat ainsi que sur la valorisation de ses placements et participations. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

Avec un ratio CET 1 de 22,1% au 31 décembre 2019, à un niveau largement supérieur aux exigences réglementaires, la Caisse Régionale du Morbihan aborde ce contexte inédit avec une assise de solvabilité extrêmement solide qui lui permet de poursuivre sans inflexion son action au service de ses clients et de son territoire.

La Caisse Régionale soutient et accompagne ses clients face à la crise économique résultant de l'épidémie de Covid-19, tout en protégeant ses collaborateurs. Dès le 6 mars, l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole s'est mobilisé pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement des clients, notamment pour trouver, avec eux, des solutions adaptées à leurs besoins de trésorerie. Le Crédit Agricole continue d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société en s'appuyant sur son modèle de banque universelle.

**Retrouvez toutes les informations financières et réglementaires sur [www.credit-agricole.fr/ca-morbihan](http://www.credit-agricole.fr/ca-morbihan)  
Rubrique « Informations réglementées ».**

**Contact « Relations Investisseurs » :  
M. Georges Du Mesnil Du Buisson [Georges.DUMESNILDUBUISSON@ca-morbihan.fr](mailto:Georges.DUMESNILDUBUISSON@ca-morbihan.fr) - 02 97 01 77 77**